

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00369 Numéro SIREN : 488 984 402 Nom ou dénomination : OXYGENE CLUB
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002500

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002500**
n° de gestion : **2006B00369**
n° SIREN : **488 984 402 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 22/03/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

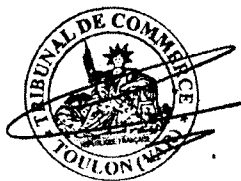
OXYGENE CLUB - Société par actions simplifiée
601 avenue Aristide Briand 83200 Toulon -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



650132

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 760	1 736	4 024	5 176	1 152	22.26
	Fonds commercial (1)	25 600		25 600	25 600		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	13 161	9 994	3 167	4 668	1 501	32.15
	Installations techniques, matériel et outillage	67 893	63 758	4 135	8 067	3 932	48.74
	Autres immobilisations corporelles	31 357	22 680	8 676	12 475	3 799	30.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	209		209	209		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 475		5 475	5 475		
Total II		149 455	98 168	51 287	61 671	10 384	16.84
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	14 415		14 415	25 187	10 772	42.77
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	6 832		6 832	10 608	3 776	35.60
	Charges constatées d'avance (3)	154		154	120	34	28.18
	Total III	21 400		21 400	35 915	14 515	40.41
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		170 856	98 168	72 687	97 586	24 899	25.51

certifié conforme à l'original

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

25 600

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

CABINET JEAN LUC JAVELAUD

PJC.

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2018 12	Exercice N-1 30/06/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	9 539	14 150	4 610	32.58
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	158	4 610	4 768	103.42
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	303	461	158	34.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	29 721	38 606	8 884	23.01
	Concours bancaires courants	13 507	7 325	6 182	84.40
	Emprunts et dettes financières diverses	832	11 580	10 748	92.81
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 807	25 535	9 728	38.10
	Dettes fiscales et sociales	11 232	13 159	1 927	14.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 285	921	365	39.59
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	72 384	97 125	24 741	25.47
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	72 687	97 586	24 899	25.51

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

72 384

97 125

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	4 171		4 171	4 416		245	5.56
Production vendue de biens							
Production vendue de services	110 116		110 116	130 814		20 697	15.82
Chiffre d'affaires NET	114 287		114 287	135 230		20 943	15.49
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			20	41		20	50.10
Total des Produits d'exploitation (I)			114 307	135 271		20 963	15.50
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			1 276	1 566		290	18.53
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			70 989	65 158		5 831	8.95
Impôts, taxes et versements assimilés			5 158	5 493		335	6.11
Salaires et traitements			31 205	32 859		1 654	5.03
Charges sociales			11 408	12 140		732	6.03
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 384	10 134		250	2.47
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			22	1 151		1 173	101.93
Total des Charges d'exploitation (II)			130 397	128 500		1 897	1.48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 089	6 771		22 860	337.64
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2018	12	30/06/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		3		3	0	3.19
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		3		3	0	3.19
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		2 671		2 163	508	23.49
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		2 671		2 163	508	23.49
2. Résultat financier (V-VI)		2 668		2 160	508	23.52
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		18 758		4 610	23 368	506.86
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		18 600			18 600	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		18 600			18 600	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		18 600			18 600	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		132 910		135 273	2 363	1.75
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		133 067		130 663	2 405	1.84
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		158		4 610	4 768	103.42

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

CABINET JEAN LUC JAVELAUD

PJC

SASU OXYGENE CLUB
601 Avenue Aristide Briand

83200 TOULON
Capital 10000 Euros
Siret: 48898440200013

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DECISIONS DU PRESIDENT
15 DECEMBRE 2018

Le président Monsieur PISELLA JEAN président de la SASU OXYGENE CLUB au capital de 10 000 Euros,

Après avoir exposé que,

En sa qualité de président, Le président a établi et arrêté les comptes annuels, bilan, compte de résultat, et annexe de l'exercice clos le 30/06/2018 et le Rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2018,
- l'affectation du résultat,
- la constatation des conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce.

PREMIERE RESOLUTION

Le président après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe arrêtés au 30/06/2018, déclare approuver les comptes de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Le président constate que cet exercice se solde par un résultat déficitaire de 158 Euros.

Il décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau : -158 Euros.

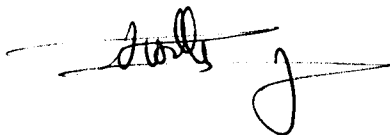
Conformément à la loi il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

Le président n'a perçu aucune rémunération pendant l'exercice.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Le président.



SASU OXYGENE CLUB
601 Avenue Aristide Briand

83200 TOULON
Capital 10000 Euros
Siret: 48898440200013

**RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2018**

Je soussigné Monsieur PISELLA Jean, président de la Société SASU OXYGENE CLUB a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018 , établi le présent rapport de gestion :

I - ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les formes et les méthodes préconisées par la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

II - PRESENTATION DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Le montant total du bilan au 30/06/2018 s'élève à 72 687,00 Euros contre 97 586,00 Euros pour l'exercice précédent.

L'actif immobilisé fait apparaître un montant total, en prix de revient de 149 455,00 Euros et après amortissements de 98168,00 Euros une valeur résiduelle de 51 287,00 Euros contre 61 671 Euros pour l'exercice précédent.

Il y a eu pour 0 Euros d'investissements, et il y a eu des sorties pour 0,00 Euros.

III - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le compte de résultat fait apparaître :

Un total de produits d'exploitation de 114 307,00 Euros contre 135 271,00 Euros pour l'exercice précédent.

Un total de charges d'exploitation de 130 397,00 Euros contre 128 500,00 Euros pour l'exercice précédent.

Un résultat d'exploitation de -16 089 Euros contre un résultat d'exploitation de 6 771 Euros pour l'exercice précédent.

Un résultat comptable net de -158 ,00 Euros contre 4 610,00 Euros pour l'exercice précédent.

Les réintégrations fiscales ont été les suivantes :

Néants

Les déductions fiscales ont été les suivantes :

CICE 2 291 euros

L'impôt sur les sociétés s'élève à 0,00 Euros contre 0,00 Euros pour l'exercice précédent.

IV - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pas de remarque particulière.

V - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 30/06/2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

VI - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de répartir comme suit le résultat de l'exercice soit une somme de -158 euros :

- Report à nouveau : -158,00 Euros.

Conformément à la loi il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois derniers exercices.

VII - INDICATIONS LEGALES

Présentation des comptes et méthodes d'évaluation :

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes et des méthodes d'évaluation.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous ne détenons aucune participation dans aucune société. Aucun avis de prise de participation dans le capital de notre société ne nous a été communiqué.

- Activité de recherche et développement.
- Aucun frais de recherche et développement n'a été engagé.
- Dépenses non déductibles :
 - Dépenses somptuaires : néant
 - Impôt correspondant : néant.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

IV – ABANDON DE COMPTE COURANT D'ASSOCIE

Monsieur JEAN CHRISTIAN PISELLA président de la SASU OXYGENE CLUB, consent au profit de la société SOCIETE, un abandon de compte courant pour un montant de 18 600 € (soixante-dix mille Euros).

La présente remise de dette est accordée à la société dans le cadre de la gestion de ses participations financières.

Les soussignés conviennent, dans le cas où la société reviendrait à meilleure fortune, que cette dernière reverse, à Monsieur JEAN CHRISTIAN PISELLA, le montant des sommes présentement abandonnées, le tout sans intérêt. Ce reversement ne devra toutefois pas avoir pour effet de dégager une perte comptable pour la société, et la présente clause de retour à meilleure fortune est limitée dans le temps à 5 (CINQ) ans.

Le Président

